

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50
Mme. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - Secteur Centre Bourg

Mise en place de la concertation

DECISION - APPROBATION

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une réflexion est actuellement menée conjointement par la Communauté Urbaine et la Ville de Saint-Louis de Montferrand concernant l'extension du centre bourg dans le sens de la densification du tissu urbain existant, de la diversification de l'offre de logements (mixité sociale) ainsi que de la prise en compte du risque inondation.

Par délibération n°2006/0674 en date du 22 septembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions de l'étude préalable menée par l'A'URBA et a autorisé le lancement des études pré-opérationnelles. Un périmètre de prise en considération a été également instauré au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Des études pré-opérationnelles sont menées afin de mettre en place un projet urbain et une procédure d'aménagement adaptée, ce qui consiste à :

- préciser les principes d'aménagement des espaces publics existants et à créer,
- déterminer la vocation des emprises foncières mutables à court ou moyen terme et a priori stratégiques pour le renforcement du secteur,
- établir un programme de construction de logements, d'équipements publics et d'activités économiques, évaluer l'impact de la construction des logements sur le fonctionnement des équipements publics,
- réaliser des tests de constructibilité par îlot en conciliant les impératifs de maîtrise du paysage urbain (principes de composition des îlots, épaulement) avec les contraintes économiques auxquelles sont soumises les opérations immobilières (intégration du stationnement, valorisation optimale des parcelles),
- établir une évaluation de la faisabilité technique et financière du projet urbain,
- proposer le montage opérationnel, financier et juridique le plus pertinent.

Les objectifs qui président, d'ores et déjà, à l'élaboration du projet d'aménagement du centre bourg, reposent sur :

- l'articulation d'un habitat densifié avec les quartiers existants et notamment le tissu pavillonnaire,
- la production de logements sociaux,
- un projet conjuguant requalification et création d'espaces publics, aménagements paysagers et gestion du risque inondation.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la Ville de Saint-Louis de Montferrand.

Le périmètre de ladite concertation, tel que défini par le plan ci-annexé, est identique au périmètre de prise en considération instauré par la délibération en date du 22 septembre 2006.

Deux réunions publiques a minima seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

De plus, un registre et un dossier, en deux exemplaires, seront respectivement déposés :

- l'un à la mairie de Saint-Louis de Montferrand,
- l'autre au siège de la Communauté Urbaine.

Ils pourront être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation,
- un plan périmétral.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie de Saint-Louis de Montferrand et au siège de notre Etablissement Public, la publicité de cette concertation sera également annoncée par voie de presse.

A l'issue de la concertation, un bilan sera établi et approuvé par délibération du Conseil de Communauté.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons de bien vouloir :

- **DECIDER** d'ouvrir à la concertation le projet d'aménagement du centre bourg à Saint-Louis de Montferrand, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
- **APPROUVER** les modalités de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 NOVEMBRE 2009**

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009

Mme. CHRISTINE BOST